

## **Victoire américaine dans l'affaire Airbus : nouvel épisode dans la guerre commerciale US-UE**

Le 02 octobre dernier, la sentence arbitrale rendue dans l'affaire Airbus (DS316) devant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a ouvert la voie à des contremesures américaines à cause des subventions jugées illégales accordées à Airbus par certains États européens. Cette décision est une nouvelle étape du conflit commercial entre les deux puissances, débuté en juin 2018 avec l'imposition de surtaxes US sur l'acier et l'aluminium ayant entraîné la taxation UE de produits «made in USA» comme les Harley-Davidson, le bourbon ou les jeans.

Après plus de 15 années de procédures, dans son rapport du 2 octobre, l'Organe de Règlement des Différends (ORD) a conclu que l'octroi de plus de 6,9 milliards d'euros (7,5 milliards de dollars) de subventions accordées par la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne à Airbus, n'était pas conforme aux règles OMC. L'impact négatif pour le constructeur américain Boeing, principal concurrent d'Airbus, est estimé à plusieurs milliards de dollars de perte de revenus.

LOMC a donc autorisé les États-Unis à appliquer des mesures compensatoires à hauteur du même montant sur les importations européennes. L'Administration américaine doit maintenant requérir l'autorisation préalable de l'ORD qui doit se prononcer lors d'une réunion prévue le 14 octobre. La mise en œuvre effective des tarifs est annoncée pour le 18 octobre 2019.

Le gouvernement américain s'est empressé de faire publier par le représentant au Commerce (USTR) la liste des produits surtaxés. Sont principalement visés des produits du secteur aéronautique en provenance des quatre États membres « Airbus » (France, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni) ainsi que des produits du secteur agro-alimentaire, dont les vins et spiritueux et les fromages, ou encore du secteur de l'habillement. Ces taxes américains seront donc conformes aux règles de l'OMC et ne peuvent faire en elles mêmes l'objet de mesures de rétorsion de la part de l'Union européenne.

Pour autant, il convient de nuancer cette décision, et ce à plusieurs égards :

- D'une part, le montant des subventions européennes illégales identifiées par l'OMC (7,5 US \$) est nettement inférieur aux prétentions américaines, qui demandaient plus de 12 milliards de dollars. D'après l'UE, cette distorsion provient du fait que l'ORD a rejeté « la majorité des revendications américaines » (plus de 94%), notamment celles qui concernaient l'A320 et l'A330, dont les ventes sont essentielles pour le Groupe Airbus. En effet, les prêts accordés à ces deux types d'avions n'ont pas affecté les ventes de Boeing.
- D'autre part, l'UE a de son côté affirmé que Boeing avait reçu des subventions illégales de la part de l'État américain entre 1989 et 2006, pour un montant estimé à 12 milliards de dollars. L'Organe d'appel de l'OMC avait condamné Boeing en mars 2019, et le montant

précis des mesures compensatoires que l'UE sera autorisée à imposer aux produits américains sera rendu public au printemps 2020.

La décision de l'ORD est définitive et sans possibilité d'appel mais ne comporte aucune obligation formelle de la part des autorités américaines d'imposer des taxes douanières supplémentaires pour faire valoir leurs droits. Les services d'USTR ont fait savoir, par voie de communiqué, qu'ils s'attendent à entrer « *en négociation avec l'Union européenne en vue de résoudre le problème d'une manière qui soit bénéfique aux travailleurs américains* ».

De son côté, Bruxelles prône également depuis plusieurs mois un accord entre l'UE et les États-Unis. En effet, l'application croisée de mesures compensatoires de plusieurs milliards d'euros risque de peser sur un commerce mondial dont la croissance ralentit fortement (1,2 % en 2019, contre 2,6 % attendus).

Enfin, la Commission européenne a souligné que, dans ce conflit affectant directement les géants de l'aéronautique américains et européens, la Chine sera le grand gagnant. Le gouvernement chinois développe actuellement son champion aéronautique, Comac, qui pourrait largement profiter de la fragilité des entreprises occidentales. Il devient désormais essentiel de disposer d'outils face aux subventions massives que la Chine accorde à son industrie aéronautique.

\*\*\*

**L'équipe Customs & Trade de DS Avocats se tient à votre disposition pour vous fournir des informations complémentaires.**

***NOUS CONTACTER :***

[dscustomsdouane@dsavocats.com](mailto:dscustomsdouane@dsavocats.com)

---

**LES BRÈVES**

---

[www.ds-savoirfaire.com](http://www.ds-savoirfaire.com)

---

**DS** | **SAVOIR FAIRE**

Les Brèves ont pour but de donner un aperçu des développements juridiques récents. Leur contenu n'exprime pas un avis juridique et ne saurait se substituer à une consultation juridique.